Délibération du conseil municipal

DU 4 décembre 2008 n° **23** page 1 /1

Rapporteur : Madame Françoise BRAUD

OBJET : **Demande d'une subvention exceptionnelle pour l'association départementale sécheresse 2003**

Mesdames, Messieurs,

Le 27 août 2004 l'association départementale sécheresse 2003 s'est créée. A l'origine, elle s'était constituée afin d'aider les sinistrés de la sécheresse qui rencontraient des difficultés notamment concernant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Son rôle est d'informer les sinistrés sur leurs droits, les démarches à effectuer et d'apporter,dans la mesure du possible, des conseils techniques. L'association, et notamment un des bénévoles compétent en la matière, assiste les sinistrés qui le souhaitent lors des expertises.
Depuis cette association perdure et elle a de nouveau été active lors de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de l'épisode de sécheresse de 2005.
Les habitants de Châtellerault ont été touchés par ce phénomène et 178 personnes se sont fait connaître auprès des services.
Les arrêtés ministériels en date du 20 février 2008 et du 23 avril 2008 ont reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Châtellerault.
41 chatelleraudais ont adhéré à l'association et l'expert conseil a rendu visite à 31 sinistrés.

* * * * *

VU les arrêtés ministériels en date du 20 février 2008 et du 23 avril 2008 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Châtellerault,

VU le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association départementale Sécheresse 2003 qui s'est déroulée le 2 Octobre 2008,

CONSIDERANT l'aide apportée par l'association aux sinistrés chatellerauldais,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'association départementale Sécheresse 2003 ,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de verser à l'association départementale Sécheresse 2003 une subvention exceptionnelle de 80 euros

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 12/6574/5500

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 12/12/08 n° 12319
Publié en mairie
Le 8/12/08

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS